

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid oxalicum

N° d'article 06028800

Identification de substance / produit
INCI OXALIC ACID

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone Adresse email de la 0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Eve Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H302 Nocif en cas d'ingestion.



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

H312 Nocif par contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Oxalic acid dihydrate

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur 126.07 g/mol

Composants dangereux ***

Oxalic acid dihydrate

No. CAS 6153-56-6 No. EINECS 612-167-2

Numéro 01-2119534576-33

d'enregistrement

Concentration >= 55 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Eye Dam. 1 H318

ATE orale 375 mg/kg cATpE dermale 1'100 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgencePorter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse) 8 Des matières caustiques

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matiores solides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au sec

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Filtre à particules P2; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié latex naturel

Épaisseur du gant >= 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant >= 0.5 mm
Temps de pénétration >= 8 h
Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant >= 0.5 mm
Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant >= 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant >= 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière poudre cristalline

CouleurincoloreOdeurinodore

Point de fusion

Valeur 160 °C



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

valeur pH

Valeur 1.3

Concentration/H2O 12.607 g/l

Viscosité

dynamique

Remarque Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -1.7

température 23 °C

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 0.813 g/cm³

température 20 °C

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur 108 g/l

température 25 °C

Remarque miscible

Autres données

Le produit est capable d'explosion de poussière. Produit combustible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion. Réaction exothermique avec: Bases, Réagit au contact des composés halogénés. Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ammoniac. lessives fortes. Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Chaleur. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

Des agents d'oxydation forts, Bases, Incompatible avec les chlorures et anhydrides d'acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 375 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces rat

DL50 375 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE 1'100 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces lapin évaluation Non irritant méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces lapin

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

méthode OCDE 405

Sensibilisation (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Voie d'exposition dermale

évaluation non sensibilisant méthode OECD 429

Mutagénicité (Composants)

Oxalic acid dihydrate

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode OECD 471

Cancérogénicité

Remarque négatif

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Oxalic acid dihydrate



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.24

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 160 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces Daphnia

CE50 136.9 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Oxalic acid dihydrate

Espèces Pseudomonas putida

CE 0 1550 mg/l

Durée d'exposition 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Oxalic acid dihydrate

évaluation Dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -1.7 température 23 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Date d'impression 19.06.24

Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matiere: 060288 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2024

remplace la version: 3 / CH

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors
	transport terrestre.	transport maritime.	du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.